

COMMUNIQUÉ DE PRESSE POUR DISTRIBUTION IMMÉDIATE

Signature de la convention collective des policiers et policières de la MRC des Collines-de-l'Outaouais

Chelsea, le 9 novembre 2023 - La MRC des Collines-de-l'Outaouais et la fraternité des policiers et policières de la MRC des Collines sont heureux d'annoncer la signature d'un nouveau contrat de travail qui sera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2026.

Organisation du travail, attractivité et modernisation

La nouvelle convention collective prévoit une augmentation salariale totale de 17.6% sur 5 ans.

Cette convention apporte une meilleure structuration du travail et des gains au niveau de la flexibilité, permettant une plus grande conciliation travail-famille.

« Le travail de nos policiers et policières a un impact direct sur la qualité de vie de nos citoyens. Grâce au travail remarquable de nos équipes de négociations, cette nouvelle entente nous permettra d'aller de l'avant avec plusieurs projets pour nos communautés en ayant la certitude que nos policiers et policières bénéficient d'excellentes conditions et d'un milieu de travail stimulant. »

Marc Carrière, Préfet, MRC des Collines-de-l'Outaouais

« Cette nouvelle entente est une modernisation et une mise à jour pour notre organisation. Elle nous permettra d'instaurer les bases pour une réorganisation au niveau de la structure du service de la sécurité publique de la MRC des Collines-de-l'Outaouais. »

Martial Mallette, Directeur, Service de la sécurité publique de la MRC des Collines-de-l'Outaouais

« Les membres de l'exécutif de la Fraternité des policiers et policières de la MRC des Collines -del'Outaouais sont fiers de cette nouvelle entente et du travail effectué en amont. Elle représente un énorme pas vers l'avant pour notre service de sécurité publique. »

Manuel Bandeira, Président de la Fraternité des policiers et policières de la MRC des Collines -del'Outaouais

-30-

POUR INFORMATION

Mélanie Bureau